

# Programmes des conférences et formation

## 1. Conférences

Actionnaires pour le climat vous accompagne sur l'animation de vos conférences autour de l'engagement actionnarial, et de la performance extra-financière des entreprises.

Pour tout renseignement, merci de nous contacter sur le formulaire ci-joint dans la rubrique « contactez-nous », du site [www.actionnairespourleclimat.org](http://www.actionnairespourleclimat.org)

## 2. Formation

**Préparer et mettre en œuvre les consultations obligatoires du CSE en s'appuyant sur les données de la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière), du plan de vigilance et de de la BDESE**

*Programme de formation*

### Objectifs de la formation :

- Identifier et maîtriser le **cadre juridique de la DPEF, du plan de vigilance et de la BDESE** : informations obligatoires, périmètre, champ d'application et des évolutions attendues en matière de reporting.
- Préparer et mettre en œuvre la **consultation annuelle relative aux orientations stratégiques** de l'entreprise en intégrant les conséquences sociales et environnementales pour plus de cohérence.
- Utiliser la DPEF dans le cadre de la **consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise**
- Analyser la **transparence et la cohérence** des termes employés, des principes énoncés et des engagements induits.
- Comprendre **les limites des informations** environnementales et sociales publiées.
- Comprendre les **composantes d'un modèle d'affaires** et la **notion de durabilité des produits/services**.
- Utiliser le cas échéant la DPEF dans le cadre des **attributions du CSE relatives au droit d'alerte**

### Programme de formation

#### 1. Le cadre juridique de la DPEF

- Le champ d'application de la Déclaration de Performance Extra-Financière – DPEF (art L225-102-1 du Code du commerce)
  - Les seuils définissant le champ d'application (effectif, CA et total bilan)
  - Le cas des groupes et des sociétés consolidées
  - Le cas des entreprises détenues par un groupe étranger
- L'articulation avec le rapport de gestion et les informations obligatoires devant figurer dans la DPEF
- L'articulation avec le plan de vigilance et la BDESE
- Le rôle de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) et du commissaire aux comptes
- L'évolution des obligations des entreprises dans le cadre de la nouvelle directive CSRD

- *Application 1 : Analyse de DPEF réelles, le positionnement dans le document universel d'enregistrement, l'accessibilité aux informations et la suffisance des éléments-clés d'information*
- La loi Pacte et les responsabilités pour la prise en compte des enjeux sociétaux dans els décisions

## **2. Savoir-faire une revue critique d'une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)**

- Connaître les indicateurs requis, les exigences de la taxonomie.
- Périmètres et limites de ces informations
- La notion de risques extra-financiers et leur présentation dans les DPEF
- Comprendre la double-matérialité, la pertinence, et analyser sa mise en pratique dans les DPEF
  
- Identifier les engagements de l'entreprise en termes de réduction des émissions de GES
- Analyser les autres engagements environnementaux de l'entreprise : eau, pollution, biodiversité, gestion des déchets, utilisation durable des ressources
- Croiser les données et les engagements sociaux et environnementaux avec les informations de la BDESE
- Repérer les éléments potentiellement porteurs de greenwashing et formuler des demandes de précisions probantes.
  
- *Application 2 : à partir d'une DPEF réelle (pouvant être celle des participants) et sur la base d'un questionnaire de revue de DPEF : repérage des engagements réels de l'entreprise, de ses axes de progrès et des éléments de communication peu compréhensibles nécessitant potentiellement des précisions*

## **3. Utiliser la DPEF dans le cadre de la consultation annuelle sur la situation économique et financière**

- Repérer les éléments qui confirment la crédibilité d'un engagement social et environnemental
- Rapprocher les indicateurs clés de performance financière contenus dans la publication financière (Document universel d'enregistrement ou rapport de gestion) et les indicateurs clés extra-financiers
- Rapprocher la situation financière de l'entreprise et ses « externalités » : émissions de GES, consommation d'eau, terres artificialisées...
- Situer le modèle économique de l'entreprise étudiée au regard des impératifs de transition durable nationaux et des attendus du secteur.
- Repérer les éventuelles incohérences entre le financier et l'extra-financier et préparer des demandes d'information complémentaires
  
- *Application 3 : à partir d'une DPEF réelle (pouvant être celle des participants) : repérage de la politique économique et rapprochement avec les engagements sociaux et environnementaux. Questionnement sur la cohérence de ces informations et élaboration d'une liste de questions nécessaires à une plus grande compréhension.*

## **4. Utiliser la DPEF dans le cadre de la consultation annuelle sur la politique sociale, les conditions de travail et d'emploi**

- Identifier et analyser les indicateurs de la DPEF en lien avec les thématiques de négociation, notamment :
  - L'évolution de l'emploi ;

- Les qualifications ;
  - Le programme pluriannuel de formation ;
  - Les actions de formation envisagées par l'employeur ;
  - L'apprentissage ;
  - Les actions de prévention en matière de santé et de sécurité ;
  - Les conditions de travail ;
  - La durée du travail ;
  - L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Repérer les éléments de greenwashing de l'entreprise dans la communication de sa politique sociale et préparer des demandes d'information les concernant
  - *Application 4 : à partir d'une DPEF réelle (pouvant être celle des participants) : repérage des engagements économiques réels de l'entreprise, de ses axes de progrès et des éléments de communication de politique sociale de type greenwashing*

#### **5. Utiliser la DPEF et le plan de vigilance dans le cadre des attributions du CSE relatives au droit d'alerte**

- Les cas pouvant justifier le droit d'alerte économique :
  - L'utilisation d'information ou d'indicateurs économiques biaisés destinés manifestement à donner une image non sincère de la performance extra-financière de l'entreprise
  - La sous-évaluation de l'impact des « externalités » dans la performance économique de l'entreprise
  - Le cas d'indicateurs manifestement non compatibles avec les objectifs de développement durable
  - Le cas du défaut d'indicateurs obligatoires absents de la DPEF
- Les cas pouvant justifier le droit d'alerte sociale
  - L'absence d'actions tangibles en faveur de l'égalité femme-homme
  - L'absence de prise en compte des enjeux sociaux dans la politique d'achats
  - Les autres cas pouvant justifier le droit d'alerte sociale
- *Application 5 : à partir d'une DPEF réelle (pouvant être celle des participants) : identification des cas pouvant justifier la mise en œuvre du droit d'alerte économique ou sociale*

#### **Durée :**

2 jours

#### **Modalités d'animation :**

Présentiel ou distanciel

#### **Modalités d'évaluation des résultats**

En fin de formation, une fiche d'évaluation est distribuée permettant d'évaluer la formation en termes :

- D'atteinte des objectifs pédagogiques,
- D'évaluation du degré de motivation du stagiaire à l'entrée,
- D'évaluation du degré de satisfaction du stagiaire à la sortie,
- De suggestions sur la prestation de formation

## Méthodes pédagogiques

- Formation-action permettant aux participants de préparer et de mettre en œuvre les consultations obligatoires du CSE en utilisant les données de la DPEF
- Alternance d'apports de connaissances théoriques et d'exemples appliqués
- Diffusion et remise d'un support

## Outils et supports remis aux stagiaires

- Support complet de formation
- Sources juridiques
- Grille d'analyse de la DPEF
- Exemples de Documents Universels d'Enregistrement pour les travaux pratiques

## Profil des intervenants

### Marielle Mathieu

- Diplômée expertise-comptable
- Anciennement directrice de mission en cabinet d'audit et directrice comptable d'un groupe de presse
- Coconceptrice de la méthode SeMA



Après 15 ans d'audit légal financier auprès de multiples secteurs d'activité, diplômée d'expertise comptable, formée à la méthode MFCA et à la maîtrise du Bilan Carbone<sup>®</sup>, convaincue de la nécessité de changer les modèles économiques, cela fait plus 14 ans qu'elle s'est emparée du sujet de responsabilité sociétale des organisations en menant des recherches approfondies sur les indicateurs de valorisation de démarche.

Elle coconstruit la méthode SeMA (Sense-Making & Accountability) dans le cadre de la Chaire Unesco *Consommation Responsable et Sociétés inclusives*, de l'Université Paris Nanterre, dont l'objectif est de donner les moyens aux organisations de prendre conscience de leurs impacts et de mesurer l'efficacité sociale et environnementale de leur plan d'action.

Elle forme en responsabilité sociétale des experts-comptables et des étudiants en Master d'écoles de commerce ou d'ingénieurs.

### Gilles THOMAS

Formateur en RSE

55 ans

- Conseil et formation en responsabilité sociétale des entreprises
- 17 ans d'expérience en tant que Formateur dans le secteur des ressources humaines
- Membre de la Coopérative Métamorphose spécialisée dans la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

